

CONFÉRENCE MONDIALE 2026 DE L'ACI : CONDITIONS GÉNÉRALES

DÉFINITIONS

Les présentes conditions générales de participation s'appliquent à toute personne assistant en personne à la conférence mondiale et aux assemblées de l'ACI et de Coopératives des Amériques qui se tiendront au Panama, en Amérique centrale, du 13 au 18 septembre 2026 (ci-après dénommées « la conférence mondiale »), organisées par l'Alliance coopérative internationale (ACI) et Coopératives des Amériques (ACI-Amériques) (ci-après collectivement dénommées « les organisateurs »).

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais ne sont pas soumis à la TVA en Belgique. Toute taxe qui devrait être acquittée dans leur pays est à la charge de chaque participant, en particulier pour les participants originaires du Panama.

Les **frais réguliers de participation** s'élèvent à 600 EUR.

Les participants issus des membres de l'ACI paient des frais réduits de 450 EUR. Les membres de l'ACI seront informés de la procédure à suivre pour appliquer cette réduction.

Les participants issus des membres de l'ACI au Panama paient des frais réduits de 100 EUR. Les membres de l'ACI au Panama seront informés de la procédure à suivre pour appliquer cette réduction.

Les jeunes participants bénéficient d'un tarif réduit de 100 EUR. L'inscription « jeunes » est réservée aux personnes âgées de 35 ans ou moins au 16 septembre 2026. Pour bénéficier de ce tarif réduit une copie du passeport doit être envoyée au secrétariat des inscriptions.

Les interprètes personnels (pour les langues autres que l'anglais, l'espagnol et le français) seront facturés 100 EUR. Le nombre d'interprètes personnels est limité à deux par délégation, avec un interprète autorisé pour les délégations de moins de six participants et deux pour les délégations de six participants ou plus. Pour inscrire des interprètes personnels, voulez-vous contacter le secrétariat des inscriptions afin d'obtenir un code de réduction.

Des modifications aux inscriptions peuvent être effectuées directement par les inscrits dans le portail d'inscription.

Tous les participants doivent **s'inscrire en ligne** à l'adresse suivante :

<https://ica.idloom.events/global-conference-2026>.

INSTRUCTIONS ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour toute question relative à votre inscription, voulez-vous contacter le secrétariat :

- Hannah Li à l'adresse li@ica.coop (pour les participants hors Amériques) et
- Carlos Gonzalez à l'adresse carlos.gonzalez@aciamericas.coop (pour les participants dans les Amériques).

L'envoi du formulaire d'inscription en ligne vaut réservation ferme et acceptation des présentes conditions générales.

Seuls les formulaires d'inscription dûment remplis seront acceptés. Une facture pro forma vous sera envoyée après réception de votre inscription. La facture finale vous sera envoyée après réception du paiement intégral.

Votre inscription ne sera confirmée qu'après réception du paiement intégral.

Les frais d'inscription comprennent l'accès aux séances plénières et parallèles du programme (sauf indication contraire), le traitement des inscriptions et des documents d'inscription, la documentation officielle, les pauses café et les déjeuners.

Les organisateurs ne peuvent pas garantir la disponibilité de places dans chaque session.

Les frais d'inscription ne comprennent pas l'hébergement, le transport ni les autres frais annexes.

En s'inscrivant à la conférence mondiale, les participants reconnaissent que les organisateurs n'assument aucune responsabilité quelle qu'elle soit. Il appartient aux participants de prendre leurs propres dispositions en matière d'assurance santé et voyage. Les frais d'inscription à la conférence mondiale n'incluent aucune assurance.

Les organisateurs de la conférence mondiale ne peuvent pas garantir qu'un sac de conférence et que les autres documents seront disponibles pour les inscriptions tardives. Tout le matériel sera distribué sur place.

Si le nombre maximal de participants est atteint, les organisateurs de la conférence mondiale se réservent le droit de refuser toute inscription supplémentaire.

INSCRIPTION DE GROUPE

Pour inscrire votre groupe et bénéficier d'une seule facture, utilisez le formulaire d'inscription en ligne et sélectionnez « Ajouter un autre participant » après avoir ajouté le premier participant.

Si vous souhaitez qu'une personne, inscrite ou non, reçoive toutes les confirmations et factures, cette option est disponible sur le formulaire d'inscription.

Le paiement pour l'ensemble du groupe doit être effectué en une seule fois. Vous recevrez alors une seule facture et un seul reçu pour l'inscription du groupe. Si vous souhaitez des factures et des reçus individuels, voulez-vous inscrire chaque participant séparément.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION/REÇU

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par courriel après réception de votre inscription en ligne et du paiement correspondant. Lors du retrait de leur badge d'accès au guichet d'inscription, les participants devront présenter le code QR qui leur sera envoyé dans les instructions de participation avant l'événement.

PARTICIPATION DES MÉDIAS ET DE LA PRESSE

Les journalistes et les représentants de la presse sont invités à assister gratuitement à la conférence mondiale, à condition de *rédiger sur place* au moins deux articles sur la conférence (séances plénières ou ateliers). Les demandes de code de réduction et d'accréditation presse doivent être envoyées à l'adresse media@ica.coop.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les paiements doivent être effectués en euros uniquement, par carte bancaire ou par virement, et au plus tard dix jours avant le début de la conférence mondiale. Si le paiement n'est pas reçu dix jours avant la conférence mondiale, soit avant le 3 septembre 2026, l'accès pourra être refusé au participant, sauf s'il règle sur place par carte bancaire.

Vous recevrez par courriel une facture pro forma reprenant toutes les informations de paiement après votre inscription sur le site web de la conférence mondiale. Les frais d'inscription peuvent être réglés selon l'une des trois options suivantes :

1. par carte bancaire en ligne : vous serez redirigé(e) vers un serveur de paiement sécurisé connecté à Saferpay (Worldline), un prestataire de paiement en ligne. Vous recevrez un reçu après votre paiement ;
2. par virement bancaire : les participants doivent indiquer leur numéro d'identification ou d'inscription en référence pour tout virement bancaire. Voulez-vous noter que les frais de virement sont à la charge de l'émetteur ;
3. par carte bancaire auprès de l'ACI (sur place) : vous communiquerez vos informations de carte bancaire à l'ACI qui débitera votre carte. Vous recevrez un reçu après votre paiement.

Votre inscription sera validée et une facture finale vous sera envoyée dès réception de la confirmation de votre paiement.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, les paiements en espèces pour la totalité des frais d'inscription sur place sont évités autant que possible.

CHANGEMENT DE NOM

Il est inutile de soumettre un nouveau formulaire d'inscription pour le participant remplaçant. Les participants pourront modifier leur inscription eux-mêmes en ligne, via le portail d'inscription, grâce au lien fourni lors de l'inscription. Tout changement entraînant des frais devra être réglé pour que le participant remplaçant puisse assister à la conférence mondiale.

Après le 3 septembre 2026, les changements de nom ne seront plus acceptés en ligne. Passée cette date, ils devront être effectués par e-mail.

POLITIQUE D'ANNULATION

Si vous ne pouvez pas participer à la conférence mondiale, nous acceptons les remplacements sans frais supplémentaires, à condition de nous informer au moins huit jours à l'avance du nom de votre remplaçant et d'avoir reçu le paiement intégral. Voir ci-dessus « Changement de nom lors de l'inscription ».

Toute annulation reçue avant le 13 août 2026 donnera lieu à un remboursement de 90 %. Toute annulation reçue à partir du 13 août 2026 sera soumise au paiement intégral des frais de conférence mondiale. Aucun remboursement ne sera effectué par l'ACI avant la fin de la conférence mondiale.

Toute demande de remboursement doit comporter les informations bancaires nécessaires au versement. En cas de trop-perçu ou de double paiement, les demandes de remboursement doivent être formulées par écrit et envoyées par courriel au secrétariat et à l'adresse accounting@ica.coop. La date de réception du courriel fera foi pour le remboursement.

Voulez-vous noter que les hôtels appliquent leurs propres conditions d'annulation.

Aucun remboursement ne sera accordé pour les événements non suivis ou en cas de départ anticipé, en cas d'annulation d'intervenants, de manque de place dans la salle de la conférence mondiale ou de tout autre incident survenant durant la conférence mondiale et indépendant de la volonté des organisateurs.

ANNULATION DE LA CONFÉRENCE MONDIALE

Dans le cas où la conférence mondiale ne pourrait pas se tenir ou serait reportée en raison d'événements indépendants de la volonté des organisateurs (force majeure) ou d'événements qui ne sont pas imputables à une faute intentionnelle ou à une négligence grave des organisateurs,

ceux-ci ne pourront être tenus responsables envers les participants d'aucun dommage, coût ou perte encourus, tels que les frais de transport, les frais d'hébergement, les coûts liés à des commandes supplémentaires, les pertes financières, etc.

MODIFICATION DU PROGRAMME

Les organisateurs de la conférence mondiale se réservent le droit de modifier le programme. Aucun remboursement ne pourra être accordé en cas d'annulation d'intervenants, d'absence de places disponibles dans la salle de la conférence mondiale ou de tout autre incident survenant durant la conférence mondiale et indépendant de la volonté des organisateurs.

RESPONSABILITÉ

Les opinions exprimées par les intervenants, les sponsors et/ou les exposants n'engagent qu'eux seuls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tout conseil donné ou toute opinion exprimée par tout intervenant, tout sponsor et/ou tout exposant lors de la conférence mondiale ou dans tout document fourni aux participants. En outre, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables de toute perte ou tout dommage, direct ou indirect, de quelque nature que ce soit, résultant des informations ou des services fournis dans le cadre de l'événement.

Enfin, les organisateurs de la conférence mondiale ne peuvent être tenus responsables de la perte ou de la détérioration de biens appartenant aux participants pendant l'événement.

BADGE PERDU

Le badge nominatif de la conférence mondiale doit être porté en permanence pendant l'événement. L'accès au lieu de la conférence mondiale sera refusé sans ce badge, délivré par les organisateurs. En cas de perte, d'égarement ou d'oubli de son badge, le participant devra se réinscrire et s'acquitter de la totalité des frais d'inscription.

LETTRE D'INVITATION

Les personnes ayant besoin d'une lettre d'invitation officielle de la part des organisateurs de la Conférence mondiale pour des raisons de voyage ou de demande de visa peuvent en solliciter une en contactant Hannah Li à l'adresse li@ica.coop.

Cette lettre d'invitation n'engage en rien financièrement les organisateurs de la conférence mondiale.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE VACCINATION

Il incombe exclusivement au participant de veiller à voyager en toute sécurité au Panama. Les participants doivent se référer aux informations officielles fournies par leurs gouvernements ou par le gouvernement du Panama concernant les recommandations de vaccination et de voyage sécurisé.

EXIGENCES RELATIVES AU VISA

Il est de la seule responsabilité du participant de s'assurer de l'obtention de son visa. Les participants nécessitant un visa d'entrée doivent prévoir un délai suffisant pour le traitement de leur demande. Il leur est conseillé de contacter l'ambassade ou le consulat britannique le plus proche afin de déterminer le calendrier approprié pour le dépôt de leur demande.

Les organisateurs de la conférence mondiale et/ou l'ACI ne contacteront pas directement les ambassades et les consulats au nom des demandeurs de visa.

Il est recommandé aux participants de déposer leur demande de visa au moins 90 jours avant la conférence mondiale.

Le visa ne sera délivré que pour les dates couvertes par la police d'assurance, lesquelles doivent correspondre aux dates du voyage.

Remarque : Les ambassades et consulats généraux du Panama sont des organismes décisionnels indépendants en matière de visas, parfois après des vérifications spécifiques effectuées auprès d'autres pays. Aucun recours n'est possible en cas de refus de visa, et l'ACI ne peut intervenir en votre nom en cas de refus ni pour accélérer la procédure.

ASSURANCE VOYAGE ET SANTÉ

Il incombe aux participants de souscrire une assurance adéquate pour leur participation à la conférence mondiale. L'ACI décline toute responsabilité concernant toute assurance médicale, de voyage ou personnelle individuelle.

TRANSPORT

L'inscription à la conférence mondiale donne accès à l'événement mais ne comprend pas les frais et l'organisation du voyage (transport aérien, maritime ou terrestre).

SÉCURITÉ

Les participants sont tenus de coopérer avec les protocoles de sécurité mis en place sur le site.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La protection de vos données personnelles est importante pour nous.

Les organisateurs collecteront et conserveront les informations personnelles nécessaires à la préparation et au déroulement de la conférence et des assemblées mondiales qui se tiendront au Panama, en Amérique centrale, du 13 au 18 septembre 2026.

En s'inscrivant à cette conférence mondiale, les personnes concernées acceptent que les organisateurs puissent utiliser ces données personnelles pour les contacter par courriel, courrier postal, téléphone ou fax, afin de leur fournir des informations relatives à cette conférence mondiale ou concernant d'autres conférences, événements et opportunités que les organisateurs prévoient et estiment susceptibles de les intéresser.

Voulez-vous consulter la politique de protection des données de l'ACI à l'adresse suivante :

<https://ica.coop/fr/alliance-cooperative-internationale-politique-protection-donnees>

Vous pouvez demander à être retiré de la base de données de l'ACI à tout moment.

PHOTOS ET FILMS

Des photos et des vidéos seront prises durant l'événement, par exemple au sein de groupes de participants ou lors des présentations ou des séances de questions, et seront publiées et partagées par les structures de l'ACI sur leurs sites web, leurs pages de réseaux sociaux ou d'autres canaux de communication destinés à promouvoir le mouvement coopératif.

L'utilisation de ces images à des fins autres que celles décrites ci-dessus ou à des fins commerciales impliquant leur transfert à des tiers, est interdite.

Les participants qui ne souhaitent pas que des photos ou des vidéos les représentant soient mises en ligne doivent contacter la Directrice de la communication, Leire Luengo, à l'adresse :

luengo@ica.coop, afin qu'elle en informe l'ACI et ses structures.

SITE WEB ET LIENS

Le site web de la conférence mondiale et les sites web associés de l'ACI peuvent contenir des liens vers d'autres sites web et outils de réseautage mis à la disposition des utilisateurs pour leur confort. Le contenu de ces sites web est géré par leurs propriétaires respectifs et l'ACI n'en

assume aucune responsabilité. De même, l'ACI ne peut être tenue responsable du contenu des sites web comportant des liens vers le présent site.

GÉNÉRALITÉS

Nous nous réservons le droit de modifier, d'amender, de compléter ou de supprimer à tout moment l'une quelconque des conditions ci-dessus, sans préavis, si une ou plusieurs des dispositions énoncées dans les présentes conditions générales s'avéraient invalides ou venaient à le devenir. Les autres dispositions resteront valables et continueront de s'appliquer. Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les participants à cet événement, y compris les intervenants, sponsors et exposants.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES

Sauf disposition impérative contraire, le droit belge est applicable.